



MAIRIE
DE
LA ROQUEBROU
15150

Téléphone 04.71.46.00.48
Télécopie 04.71.46.09.28
e-mail :

mairie@la-roquebrou.fr

Conseil Municipal du 8 juillet 2016

Compte rendu

Le Conseil Municipal a réuni 10 élus.

Absences de Mr DELMAS représenté par Mme VIGNY, Mme HAUQUIN représentée par Mme DE LA ROCQUE, Mme LEPCZYNSKI représentée par Mr CARNEIRO et Mr ROUGE représenté par Mr MALVEZIN. Mme VIGNY est élue secrétaire de séance.

• **COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016**

Adoption à l'unanimité

• **EGLISE : TRAVAUX D'URGENCE 2EME TRANCHE ET TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA TOITURE**

Mme DE LA ROCQUE explique qu'à l'occasion des travaux qui ont été réalisés à l'église et achevés en avril dernier, il a été constaté qu'un deuxième entrant au niveau du chœur menaçait de s'effondrer. Il s'avère indispensable de procéder de toute urgence à des travaux de consolidation englobant également le clocheton.

Le montant de ces travaux est estimé à 64 800 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

| | |
|-------------------------|------|
| - DRAC (Etat) | 50 % |
| - Conseil Régional | 10 % |
| - Conseil Départemental | 20 % |
| - Commune | 20 % |

Adoption à l'unanimité

L'Architecte des Bâtiments de France a préconisé de conclure un contrat d'entretien de la toiture de l'église afin de prévenir tout nouveau désordre. Un devis initial de 9 440,00 € HT a été établi. La DRAC pourrait subventionner à hauteur de 50 %. Un dossier de demande de subvention va être déposé.

Adoption à l'unanimité

• **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES**

Deux opérations d'enfouissement du réseau téléphonique peuvent être lancés par le Syndicat départemental d'Energies du Cantal avec une participation de 60 % de la commune.

- Poste Entraygues : montant des travaux = 6 394,84 € - Participation de la commune = 3 836,90 €
- Rue Damont : montant des travaux = 5 384,21 € - participation de la commune = 3 230,53 €

Adoption à l'unanimité

Point sur l'avancée des travaux de réhabilitation des réseaux rue Damont

Les travaux avancent bien. Une couche de surface provisoire va être mise en place pendant les mois de juillet et août afin de ne pas perturber davantage les riverains et le déroulement des festivités de cet été. La fin des travaux, de l'hospice jusqu'au lavoir, sera réalisée après cet été.

• **PERSONNEL**

Création d'un poste à 0,8 Equivalent Temps Plein pour le secrétaire général de la Mairie en vue du remplacement de l'actuelle secrétaire en mutation.

Adoption à l'unanimité

Reconduction de 2 CDD de 10 heures hebdomadaires pour la cantine scolaire et le temps périscolaire.
Un poste reste à pourvoir.

Adoption à l'unanimité

Reconduction d'un CDD de 10 heures hebdomadaires d'animation du temps périscolaire.

Adoption à l'unanimité

Le ratio promu promouvable est fixé à 100 % pour l'avancement de grade de 2 agents de la commune.

Adoption à l'unanimité

• **FINANCES**

Décision modificative n°1 du budget de la commune

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|--|----------------|----------------|
| 6413 | Personnel non titulaire | -11000.00 | |
| 64168 | Autres emplois d'insertion | 11000.00 | |
| 657362 | Subv. fonct. CCAS | 5000.00 | |
| 6419 | Remboursements rémunérations personnel | | 5000.00 |
| TOTAL : | | 5000.00 | 5000.00 |

| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|---|-----------------|-----------------|
| 2313 - 835 | Constructions | -13500.00 | |
| 2313 - 839 | Constructions | 63840.00 | |
| 2313 - 846 | Constructions | 1500.00 | |
| 1312 - 839 | Subv. transf. Régions | | 6480.00 |
| 1313 - 839 | Subv. transf. Départements | | 12960.00 |
| 1318 - 839 | Autres subventions d'équipement transf. | | 32400.00 |
| TOTAL : | | 51840.00 | 51840.00 |

Adoption à l'unanimité

Le tarif de location horaire de la salle des associations et de la salle couture est fixé à 6,50 €.

Adoption à l'unanimité

• **INTERCOMMUNALITE**

Avis favorable sur le projet de fusion des communautés de communes d'Entre 2 lacs, de Cère et Rance en Châtaigneraie, du pays de Maurs et du pays de Montsalvy proposé par le préfet dans le schéma départemental de coopération intercommunal.

Adoption à l'unanimité

Point sur la fusion des intercommunalités par Mme VIGNY

Le nouvelle intercommunalité s'appellerait « communauté de communes châtaigneraie en Cantal ». Les discussions entre les conseillers communautaires avancent. Chaque ancien siège intercommunal conserverait ses missions d'accueil et se verrait attribuer une spécificité (par exemple voirie, environnement...). Une réflexion importante est à mener maintenant sur les compétences optionnelles de chaque intercommunalité pour savoir lesquelles pourront être gardées ou rendues aux communes.

• **ECOLE**

Une participation aux sorties scolaires d'un montant total de 1 150 € pour les enfants de la Roquebrou est proposée.

Adoption à l'unanimité

Les communes ayant des enfants à l'école de la Roquebrou participent actuellement à hauteur de 300 € par an et par enfant aux frais de fonctionnement de l'école. Le coût réel estimé et supporté pour un enfant

de l'extérieur reviendrait à 623 € pour la commune de La Roquebrou. Il est proposé d'augmenter la participation de 100 € en 2017 et 100 € en 2018 pour atteindre la somme de 500 €.

Adoption à l'unanimité

- **CAMPING MUNICIPAL**

Mr le Maire souligne le travail remarquable du nouveau responsable du camping municipal, tant que le plan de la qualité de l'accueil que sur les projets de développement du camping proposés.

La régie du camping municipal pourra maintenant accepter les paiements par carte bancaire.

Adoption à l'unanimité

- **MANIFESTATIONS ESTIVALES**

Le transport des œuvres pour les expositions au château de cet été sera effectué par trois personnes bénévolement dont deux élus de la commune. Les frais occasionnés par ce déplacement seront remboursés aux élus sur présentation des justificatifs.

Adoption à l'unanimité

Un véhicule de la mairie sera prêté à l'association APROGEMERE qui organise le 16 et 17 juillet 2016 les 9èmes rencontres généalogiques pour aller chercher et ramener des grilles pour l'exposition.

Adoption à l'unanimité

Le Maire,
Guy BLANDINO

